

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**MOTION M03-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	90
Pouvoirs	21

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 25 mai 2018

**LE 31 mai 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : MOTION RELATIVE AU BUDGET DES AGENCES DE L'EAU ET A LA PREPARATION DU 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BEYLOT, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, LE VACON, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LOURD, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : GONTHIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, HANOU, RAT-SOUIILLER, DORET, DECABRAS.

MM. : DESPLAT, LARRE, GARRIGUE, CHERON, BERIT-DEBAT, FRADON, LE PAPE, PUYRIGAUD, RIGAUD, GIRAUDEL, MACARY, MOSSION, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LAROCHE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LARRE	Pouvoir à	M. BEYLOT	Mme HANOU	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GONTHIER	Pouvoir à	M. AUZOU	M. MACARY	Pouvoir à	M. ROUQUIE
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. GENDRE	M. MOSSION	Pouvoir à	Mme BORAS
M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. USCAIN	Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD-DAUSSE
M. CHERON	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. COLLINET
M. BERIT-DEBAT	Pouvoir à	M. TESTUT	Mme DORET	Pouvoir à	Mme DATRIER
M. FRADON	Pouvoir à	M. RAUZET	Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES	M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
Mme FAURE	Pouvoir à	M. SCHRICKE	M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. RIGAUD	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			

**OBJET : MOTION RELATIVE AU BUDGET DES AGENCES DE L'EAU ET A LA PREPARATION DU 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** la motion suivante :

Les agences de l'eau ont été créées sur le principe de «*l'eau paye l'eau*», pour lequel les redevances sont payées par les consommateurs en fonction de la quantité d'eau prélevée ou de l'impact de leur activité sur les milieux et les ressources en eau.

Le plafonnement des recettes des agences de l'eau et l'institution de la contribution annuelle des agences de l'eau pour l'agence française pour la biodiversité et pour l'office national de la chasse et de la faune sauvage ne répondent pas à ce principe et grèvent la capacité des agences de l'eau à intervenir dans les politiques de l'eau.


Il convient de constater que la baisse de dotation de l'agence de l'eau Adour-Garonne impacte directement l'accompagnement des collectivités en 2018 dans leurs projets d'assainissement notamment, avec des conséquences profondément néfastes pour le 11ème Programme.

Or, suite à la directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) dont l'objectif général vise à atteindre le bon état écologique des différents milieux sur l'ensemble du territoire européen, les collectivités, dont le Grand Périgueux, engagent de multiples actions pour l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DEPLORE** que le nouveau système fasse supporter aux usagers de l'eau l'ensemble des politiques environnementales.
- **ALERTE** sur le capacité qu'auront les territoires de s'adapter à ces changements brutaux et en particulier à la diminution des moyens d'intervention des agences de l'eau déjà trop perceptible en 2018 avec la suspension de programmation de nombreuses opérations sur le territoire de la Dordogne
- **REDOUTE** que les objectifs européens de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau ne puissent être atteints du fait de ces évolutions.
- **DEMANDE** au Gouvernement de préciser la nature des mesures techniques et financières qui seront mises en place pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.
- **SOUHAITE** que les collectivités locales et les organismes concernés, qui connaissent parfaitement les spécificités de leurs territoires, soient étroitement associés à l'élaboration du 11ème programme.
- **DEMANDE** la poursuite des programmes engagés sur les territoires et notamment :
  - Les réseaux de suivi et les études de connaissance des ressources en eau ;
  - Les études prospectives essentielles dans le cadre du changement climatique ;

- Les études, diagnostics ou schémas directeurs qui permettent d'engager les territoires sur le long terme ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2018  
Reçu en préfecture le 15/06/2018  
Affiché le   
ID : 024-200040392-20180531-M032018-AR

- Les travaux d'assainissement (stations et réseaux) pour les collectivités et les hébergements touristiques, en prenant en compte les enjeux de salubrité publique et de loisirs nautiques pour adapter les exigences de qualité des rejets aux contextes locaux de développement des usagers et des SPANC ;
- Les investissements pour le traitement de l'eau potable permettant de conserver l'existant et de préserver les autres ressources en eau du territoire ;
- Les opérations d'entretien, de restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques ;
- L'appui à la structuration de filières agricoles respectueuses de l'environnement et l'accompagnement au changement de pratiques culturelles ;
- L'animation et la sensibilisation sur les territoires, aux différentes échelles d'intervention, qui constitue le levier essentiel de démarches coordonnées, cohérentes et adaptées.

**Adoptée à l'unanimité**

Périgueux, le

14 JUIN 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 15/06/2018

Reçu en préfecture le 15/06/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180531-M032018-AR